

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

Département  
du Pas-de-Calais

Arrondissement  
de BETHUNE

Canton de  
NORRENT FONTES

COMMUNE DE AU

Tel Fax : 03 21

Envoyé en préfecture le 30/01/2020

Reçu en préfecture le 30/01/2020

Affiché le

ID : 062-216200493-20200130-202002-DE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 27 janvier 2020

Numéro de la délibération

2020 / 02

L'an deux mil vingt, le 27 janvier à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auchy-au-Bois, se sont réunis dans la Salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 20 janvier 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Le Maire, Mesdames Sylvie VESTE, Delphine CLOUET, Messieurs Richard BULOT, Gilles DEBOSQUE, Philippe HANNEBICQ

Excusés : Mesdames Claudine VINCENT qui donne procuration à Monsieur Richard BULOT, Marie-Thérèse ZOLENDZEWSKI, Stéphanie CARIN qui donne procuration à Monsieur Gilles DEBOSQUE, Pascal DESMARESCAUX, Christophe MERLIN,

Secrétaire de séance : Madame CLOUET Delphine

Nombre de membres

Nombre du conseil Municipal en exercice	Nombre de Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	6	8

Objet de la délibération

**Parc éolien sur le territoire des communes de Ligny les Aire et Westrehem**

La séance ouverte,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la préfecture a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien sur le territoire des communes de Ligny-les-Aire et Westrehem par la SAS PARC EOLIEN DU MOULINET

Il appartient au Conseil Municipal de donner son avis sur cette demande

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 4 votes contre, 4 abstentions

- émet un avis défavorable sur le projet du parc éolien cité ci-dessus.

Acte rendu exécutoire  
par son envoi en Sous-Préfecture  
Le 30 janvier 2020

Et publication ou notification  
du 20 janvier 2020

Le Maire  
Jean-François DELPLACE



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Jean-François DELPLACE



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

Département  
du Pas-de-Calais

Arrondissement  
de BETHUNE

Canton de  
NORRENT FONTES

COMMUNE DE AUCHY-AU-BOIS

Tel Fax : 03 21

Envoyé en préfecture le 30/01/2020

Reçu en préfecture le 30/01/2020

Affiché le

ID : 062-216200493-20200130-202001-DE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 27 janvier 2020

Numéro de la délibération

2020 / 01

*L'an deux mil vingt, le 27 janvier à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auchy-au-Bois, se sont réunis dans la Salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 20 janvier 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.*

Nombre de membres

Nombre du conseil Municipal en exercice	Nombre de Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	6	8

Etaient présents : Le Maire, Mesdames Sylvie VESTE, Delphine CLOUET, Messieurs Richard BULOT, Gilles DEBOSQUE, Philippe HANNEBICQ

Excusés : Mesdames Claudine VINCENT qui donne procuration à Monsieur Richard BULOT, Marie-Thérèse ZOLENDZEWSKI, Stéphanie CARIN qui donne procuration à Monsieur Gilles DEBOSQUE, Pascal DESMARESCAUX, Christophe MERLIN,

Secrétaire de séance : Madame CLOUET Delphine

Objet de la délibération

**Parc éolien sur le territoire de la commune de Febvin-Palfart**

La séance ouverte,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la préfecture a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien sur le territoire de la commune de Febvin Palfart par la SARL BORALEXFEBVIN PALFART,

Il appartient au Conseil Municipal de donner son avis sur cette demande

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 4 votes contre, 4 abstentions

- émet un avis défavorable sur le projet du parc éolien cité ci-dessus.

Acte rendu exécutoire  
par son envoi en Sous-Préfecture  
Le 30 janvier 2020

Et publication ou notification  
du 20 janvier 2020

Le Maire  
Jean-François DELPLACE



Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Jean-François DELPLACE



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

Département  
du Pas-de-Calais

Arrondissement  
de BETHUNE

Canton de  
NORRENT FONTES

COMMUNE DE AUCHY-AU-BOIS

Tel Fax : 03 21 00 00 00

Envoyé en préfecture le 23/05/2019

Reçu en préfecture le 23/05/2019

Affiché le

ID : 062-216200493-20190520-201918-DE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 20 mai 2019

Numéro de la délibération

2019 / 18

*L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auchy-au-Bois, se sont réunis dans la Salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 13 mai 2019, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.*

Nombre de membres

Nombre du conseil Municipal en exercice	Nombre de Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	8	9

Etaient présents : Le Maire, Mesdames Claudine VINCENT, Sylvie VESTE, Marie-Thérèse ZOLENDZEWSKI, Stéphanie CARIN, Delphine CLOUET, Messieurs Richard BULOT, Gilles DEBOSQUE.

Excusés : Messieurs Philippe HANNEBICQ qui donne procuration à Monsieur Gilles DEBOSQUE, Pascal DESMARESCAUX, Christophe MERLIN,

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphanie CARIN.

Objet de la délibération

**Parc éolien du pays  
a part sur les com-  
munes de Febvin-  
Palfart, Fléchin et  
Laires**

La séance ouverte,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la préfecture a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter u Parc éolien, par la SARL parc oelien du pays a part, sur les communes de Febvin-Palfart, Flechin et Laires.

Il appartient au Conseil Municipal de donné son avis sur cette demande

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 votes contre, 1 vote pour et 1 abstention

- émet un avis défavorable sur le projet du parc éolien cité ci-dessus.

Acte rendu exécutoire  
par son envoi en Sous-Préfecture  
Le 21 mai 2019

Et publication ou notification  
du 21 mai 2019

Le Maire  
Jean-François DELPLACE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Jean-François DELPLACE

